POUR LA
MONTAGNE
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / FÉVRIER 2022 - 6 €
N°334

Dossier

PAC : l'élevage sauvegardé

Régions

PACA promet un soutien massif à la montagne

Trains de nuit

Gare aux dysfonctionnements

Thermalisme

Les stations de montagne ont leur feuille de route

Arnaud Lahré

À la Une

Pour la période 2023-2027, la réforme de la PAC (Politique agricole commune) entend favoriser le développement d'un secteur agricole plus diversifié et résilient, accompagner sa transition écologique et assurer le développement socio-économique des zones rurales afin d'améliorer leur dynamisme. Cela devrait aboutir à une alimentation sûre et de meilleure qualité pour plus de 500 millions de consommateurs en Europe.

Photo : sinenkiy.com.ua / stock.adobe.com

P. 8
Lendemains de PAC

Après de lourdes inquiétudes sur l'avenir de l'élevage, les discussions avec le ministère de l'Agriculture et les services agricoles de la Commission européenne ont abouti à une PAC plus équilibrée. Pour la préservation de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), les initiatives et l'appui des élus de la montagne ont été déterminants.

L'ESSENTIEL

P. 3 : L'éditorial de Jean-Pierre Vigier
Vice-président de l'ANEM et député de la Haute-Loire.

P. 4 : Actualité
Le début de la saison a été encourageant dans les stations de sports d'hiver dont le taux de remplissage a été satisfaisant pendant les vacances de Noël en dépit de la troisième vague de Covid.

P. 5 : Trains de nuit : Jeanine Dubié vigilante
Comme tous les élus de la montagne et leurs usagers potentiels, la présidente de l'ANEM s'était réjouie du retour des trains de nuit. Jeanine Dubié a cependant dû interpeller le ministre des Transports et le président de la SNCF pour leur demander que les dysfonctionnements ne se reproduisent plus.

P. 6 : L'écho des massifs
Le trail connaît de plus en plus de succès. Sur de nombreux territoires de montagne, ses pratiquants s'en donnent à cœur joie.

P. 7 : Régions
Renaud Muselier, président de la région PACA, expose sa vision de la montagne de demain en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

P. 18 : Thermalisme
L'étude sur la stratégie de transition des stations thermales a été rendue publique.

P. 19 : La vie de l'ANEM
Le Comité directeur de l'Association a approuvé la candidature de Pont-de-Salars, dans l'Aveyron, pour l'organisation du 38e Congrès de l'ANEM qui aura lieu les 20 et 21 octobre prochain.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne 7, rue de Bourgogne 75007 Paris - Tél. : 01 45 22 15 13. **Directrice de la publication et directrice de la rédaction :** Marie-Annick Fournier. **Rédaction :** Hervé Benoit, François Bonneville, Dorothée Collet, Jean-Marie Safra. **Communication :** Jérôme Diawara. **Conception graphique et réalisation :** Patrick Maître (GMES). **Photos :** droits réservés sauf crédits. **Impression :** L'Artésienne, 20, rue Tholozé 75018 Paris. **N° de commission paritaire** : 021G84199. **ISSN :** 0296-7987. **Abonnement :** 56,10 € / 11 numéros. Ce numéro a été tiré à 5 600 exemplaires. Dépôt légal à parution.

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

ÉDITO

Porter la voix de la montagne : encore et toujours !

« Plus que jamais la situation nous pousse à faire entendre, pour qu'elles soient comprises et reconnues *de facto*, les spécificités fortes de nos territoires de montagne. Plusieurs dossiers nous montrent, en effet, que la reconnaissance par le droit ne suffit pas toujours.

Depuis plusieurs mois, particuliers, professionnels et collectivités territoriales sont confrontés à une hausse spectaculaire des tarifs de l'électricité. L'ANEM a saisi au début de l'année le gouvernement sur la hausse du prix de l'énergie et ses conséquences pour les collectivités et professionnels de la montagne, dont les exploitants de remontées mécaniques, déjà fortement fragilisés par la saison blanche 2020-2021. Toutefois, la mesure principale en faveur des collectivités et des exploitants des remontées mécaniques, à savoir le relèvement du seuil de l'ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique) augmentant ainsi le volume de l'électricité vendu au prix de 46 euros/MWh, n'entrera en vigueur qu'à compter d'avril 2022 – soit à la fin de l'hiver alors que 80 % de l'électricité est consommée pendant la saison touristique. L'ANEM continue de se mobiliser pour demander un soutien spécifique et adapté.

Le dossier « zéro artificialisation nette » est également révélateur des difficultés à nous faire entendre. Alors que les territoires de montagne ont toujours été économes en matière d'artificialisation des sols, nous ne considérons pas que notre voix a été suffisamment entendue. Nous avons toujours été des interlocuteurs réalistes et constructifs. C'est pourquoi l'ANEM lance un groupe de travail sur ce dossier afin de présenter des propositions concrètes dans la mise en œuvre de cet objectif. »

CHRISTOPHE CHAVEROU

JEAN-PIERRE VIGIER
Vice-président de l'ANEM,
député de la Haute-Loire.

« Prix de l'énergie et artificialisation des sols, deux dossiers pour lesquels l'ANEM continue de se mobiliser. »

Neige, la star du Salon qui se tiendra du 26 février au 6 mars au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Salon de l'Agriculture : la montagne en vedette

Le Salon international de l'Agriculture 2022 se tiendra au Parc des Expositions de la Porte de Versailles du 26 février au 6 mars. Après son annulation l'an dernier en raison du Covid-19, cette édition des retrouvailles est très attendue autour du thème suivant : « L'agriculture : notre quotidien, votre avenir ! » Neige, la vache laitière de race Abondance née il y a quatre ans à 1 600 mètres d'altitude sur une piste de ski, juste sous un télésiège de la station du Grand-Bornand, en sera la star. Celle-ci doit son nom à trois symboles : la neige qui recouvre les alpages de novembre à mai. La neige, emblème de la Savoie et de la montagne. Et l'Abondance, dont on dit qu'elle a du blanc seulement là où la neige peut l'atteindre : sur le mufle, sous le ventre et sur les pattes.

Saison de ski : un début encourageant malgré les restrictions

Le taux d'occupation a été de 74 % pour les deux semaines de Noël et du Nouvel An, contre 84 % pour l'hiver 2019-2020.

Les annonces du gouvernement d'une série de restrictions au moment de l'ouverture des stations de ski ont eu des conséquences sur le bon déroulé des réservations. La nécessité d'une troisième injection de vaccin afin de conserver un pass sanitaire valide a été handicapante. Le fait que ce dernier soit obligatoire pour la pratique du ski de piste pour les enfants de plus de 12 ans (alors qu'il s'agit d'un sport de plein air) ou encore la fermeture des frontières avec le Royaume-Uni alors que les Britanniques représentent une part importante de la clientèle de certaines stations françaises, ont conduit à un taux d'annulation avoisinant les 40 %. Plus globalement, l'ensemble de ces contraintes a conduit les acteurs du tourisme à craindre une chute de fréquentation d'environ 50 %. Heureusement, cela n'a pas été le cas. Le taux d'occupation a été de 74 % pour les deux semaines de Noël et du Nouvel An (contre 84 % pour l'hiver 2019-2020). Si le bilan est encourageant, il faut maintenant croiser les doigts pour la suite de la saison. Faute de quoi, c'est à nouveau l'ensemble de l'économie de montagne qui sera frappé et pas seulement les opérateurs des remontées mécaniques. Depuis le 14 janvier, les personnes en provenance du Royaume-Uni, vaccinées contre le Covid, ont été autorisées à venir en France, sans présenter de motifs impérieux.

CHRISTOPHE CHAVEROU

Jeanine Dubié : « Les dysfonctionnements du « Pyrénéen » sont inacceptables »

Dans son numéro précédent, *PLM* a salué le retour des trains de nuit en faveur duquel les élus de la montagne militaient depuis plusieurs années et qui était réclamé par tous les anciens usagers, notamment pour des raisons pratiques et économiques. Malheureusement, quelques jours après le nouveau départ du « Pyrénéen » – de son ancien nom : la « Palombe bleue » – des incidents, notamment en raison de givre sur les rails et de manque de personnel, ont provoqué, à plusieurs occasions, la colère de voyageurs livrés à eux-mêmes en gare de Toulouse. La présidente de l'ANEM, Jeanine Dubié, députée de la deuxième circonscription des Hautes Pyrénées, a vivement protesté auprès du ministre des Transports, Jean-Baptiste Djebbari, et du président de la SNCF, Jean-Pierre Farandou.

PLM : Dans quel but êtes-vous intervenue, le 18 janvier à l'Assemblée nationale, à l'occasion des questions au gouvernement relatives aux dysfonctionnements constatés sur le nouveau train de nuit reliant Paris, Tarbes et Lourdes ?

Jeanine Dubié : Je suis évidemment tout à fait favorable à la remise sur les rails des trains de nuit. Depuis l'arrêt, en juillet 2017, de la « Palombe bleue », j'ai été totalement mobilisée, auprès des élus locaux et des acteurs, pour le rétablissement d'une ligne de train de nuit desservant les Pyrénées. Toutefois, aujourd'hui, je ne peux que déplorer que cela ne se soit pas fait dans des conditions satisfaisantes ; ce qui, en définitive, augure mal de l'avenir de ces lignes. Pensez que des voyageurs qui devaient descendre soit à Lourdes soit à Tarbes se sont retrouvés en plan à 5 heures du matin en gare de Toulouse sans explication ni solution de remplacement de la part de la SNCF. La seule chose qu'ils pouvaient faire était d'attendre, dans le froid, le TER qui circule à partir du début de la matinée… C'est évidemment en tout point inacceptable. Le ministre des Transports et la direction de la SNCF, eux-mêmes, le reconnaissent.

PLM : Que vous a répondu le ministre des Transports, Jean-Baptiste Djebbari ?

J.D. : Il a précisé que ces défaillances étaient dues à du givre empêchant le train de circuler et à la pandémie de Covid qui a réduit le personnel de la compagnie. Je peux comprendre, effectivement, qu'à un certain moment des problèmes comme ceux-là peuvent survenir ; sauf que c'est à la SNCF de prendre les mesures et les dispositions pour que ces histoires de givre soient traitées afin qu'elles n'empêchent pas les trains de circuler normalement ; d'autant que, de nos jours, les conditions climatiques peuvent être connues à l'avance. D'ailleurs, le ministre a indiqué qu'il avait demandé à la SNCF d'établir un audit et un plan d'actions afin que ces difficultés ne se reproduisent plus. Autre point que je voudrais souligner : je n'ignore pas qu'en ce moment de nombreux conducteurs puissent être atteints du Covid et que la SNCF n'a peut-être pas les effectifs nécessaires pour mobiliser rapidement quelqu'un en remplacement. Je ressens néanmoins que, même si ces explications peuvent s'entendre, il y a eu un défaut d'anticipation, voire de précaution, qui ne doit en aucun cas se reproduire. J'ai écrit au président de la SNCF et j'attends son retour.

PLM : Sur un autre plan, vous vous êtes élevée il y a plusieurs mois contre la modification de la ligne d'origine. Pour quelle raison ?

J.D. : Le tracé initial du train qui s'appelait la « Palombe bleue » partait de Paris vers Bordeaux, allait jusqu'à Dax où il se séparait en deux. Une rame partait vers Hendaye et l'autre vers Pau, Lourdes et Tarbes. La SNCF ne l'a pas remis en service, elle a créé un nouveau train, le « Pyrénéen », qui part de Paris et dessert Tarbes et Lourdes en passant par Toulouse. Alors pourquoi je continue à plaider pour la remise en service de la ligne précédente ? Parce que ces problèmes climatiques, ce train ne les aurait pas s'il passait par la plaine. La question du givre n'intervient que sur le trajet entre Toulouse et Tarbes. De surcroît, passer par Dax aurait aussi l'avantage de desservir les Pyrénées-Atlantiques. Il s'agit donc également d'une question d'attractivité.

PLM : Au point où nous en sommes aujourd'hui, est-il encore possible de revenir au tracé initial ?

J.D. : Faisons d'abord en sorte que le « Pyrénéen » circule normalement afin que ce train soit attractif et pas supprimé faute de voyageurs satisfaits et confiants. Cela passe, au premier chef, par l'itinéraire longeant la façade atlantique. Pour l'instant, j'ai reçu un courrier de Jean-Baptiste Djebbari qui me dit que le tracé actuel n'est peut-être que transitoire. Nous allons continuer à nous battre.

L'engouement pour les trails se confirme

ALPES

Serre Che Snow Trail, le trail du début d'année dans les Hautes-Alpes

La 5e édition du Serre Che Snow Trail s'est déroulée les 22 et 23 janvier. Le samedi 22 janvier a eu lieu la nocturne de 8 km, une nouveauté de l'édition 2020 qui avait ravi les coureurs avides de fraîcheur à la lueur de la frontale. Le dimanche 23, les trailers se sont élancés à la découverte du versant sauvage et ensoleillé de la vallée de Serre Chevalier avec au choix deux parcours : 10 km avec 600 m de dénivelé positif ou 20 km avec 1 000 m de dénivelé positif.

FRANCK CAMHI-VISION / STOCK.ADOBE.COM

JURA

À Prémanon pour bien commencer l'année

Organisé dans la commune de Prémanon sur la station des Rousses, le Trail de l'O'Xyrace est une course de nuit qui attire chaque année près de 2 000 participants dans une ambiance nordique, conviviale et chaleureuse. Cette année, les participants se sont réunis le samedi 22 janvier pour sillonner une partie des pistes de la célèbre Transjurassienne, qui les a emmenés au cœur de la forêt du Massacre située dans le Parc naturel régional du Haut-Jura. La journée s'est terminée avec la traditionnelle descente en luge.

CORSE

Le Restonica Trail by UTMB au départ de Corte

Du 7 au 9 juillet, à Corte, aura lieu la 14e édition du Restonica Trail by UTMB. Cinq courses sont prévues selon le niveau des coureurs. Les participants traverseront de somptueux paysages de la montagne corse, les terres d'estives, les lacs d'altitude (Ninu, Capitellu et Melu), en passant par les plus hauts massifs, notamment celui du Rotondo, avec le col de Bocca alle Porte à 2 225 m d'altitude. Ils longeront également les deux grandes vallées qui convergent à Corte, celle du Tavignanu et celle de la Restonica qui donne son nom à la course.

PYRÉNÉES

le Trail des Gypaètes dans les Hautes-Pyrénées

La 14e édition du Trail des Gypaètes se déroulera le 24 avril à Lourdes. Cette course de 30 km permet de découvrir un espace naturel avec des paysages sauvages et inoubliables au pied des Pyrénées bigourdanes, entre Lourdes et Argelès-Gazost, en passant par le pic du Jer, le pic du Béout et le pic du Pibeste avec sa réserve naturelle. Tout le long du parcours, la commune de Ségus organisera des animations (musique, buvette...) et le ravitaillement des coureurs.

MASSIF CENTRAL

La Trans Aubrac,au cœur de l'Aveyron

Les 15 et 16 avril se déroulera la 15e Trans Aubrac. Cet événement de trail running regroupe plusieurs épreuves : de l'ultra-trail à la course à pied nature en passant par une grande course en relais à travers la vallée de l'Aveyron, du Lot et les plateaux d'Aubrac, au contact d'une nature sauvage encore préservée. Le village des exposants se tiendra sur Saint-Geniez-d'Olt, lieu d'arrivée des courses.

VOSGES

La cinquième édition du trail de Remiremont

Le 31 décembre dernier, la commune de Remiremont a proposé un défi original : courir un trail de 9 kilomètres sur 450 mètres de dénivelé positif, de nuit, entre Noël et le Nouvel An. Organisée par l'Athlé Vosges Pays de Remiremont, la course a commencé place du Maréchal de Lattre de Tassigny. L'une des étapes incontournables de ce trail est le passage par le Fort du Parmont, avec des jeux de lumière, des soldats déguisés et une ambiance festive. De quoi conclure l'année en beauté.

Renaud Muselier : « Nous allons apporter un soutien actif et permanent à tous les acteurs de la montagne »

Le 18 décembre dernier à Super Sauze, Renaud Muselier, président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, a détaillé sa politique « montagne » pour la période 2021-2027. Extraits.

« Nous préparons l'avenir avec un plan de promotion touristique des Alpes du Sud inédit en 2021, une étude prospective sur le devenir des stations des Alpes du Sud et une nouvelle politique montagne 2021-2027. Dès l'été 2020, nous avons lancé une grande étude sur l'avenir du ski dans les Alpes du Sud. Une première partie portait sur l'enneigement : la première des conclusions, et elle est très positive, c'est que nous pourrons continuer à skier au moins jusqu'en 2050 !

Ensuite, nous savons maintenant que si l'enneigement naturel va diminuer au cours des trente prochaines années, l'apport de l'enneigement artificiel permettra de rester à un niveau d'enneigement comparable à celui d'aujourd'hui. Ainsi, l'enneigement artificiel pourra sécuriser la très grande majorité des domaines skiables jusqu'en 2050. Les plus en difficultés seront les stations du Mont Ventoux et du sud des Alpes-Maritimes, que nous accompagnerons dans leur diversification.

L'autre partie de l'étude portait sur la santé financière des stations. La première des conclusions est la confirmation du rôle moteur de la pratique du ski pour l'économie de montagne. Un euro de chiffre d'affaires des remontées mécaniques génère quatre euros dans l'économie de la station !

Par ailleurs, si les années précédant le Covid avaient permis de dégager des marges suffisantes pour assurer les investissements, la crise a fragilisé le modèle. Pour autant, dans les dix prochaines années, les stations auront une capacité d'investissement de 300 millions d'euros. La Région viendra les accompagner avec 100 millions d'euros supplémentaires répartis entre 2021 et 2027.

Dans le cadre du programme Montagnes 2030, notre politique passera donc de 100 millions à 200 millions d'euros. 100 millions d'euros seront consacrés aux stations et 100 autres aux vallées attenantes. Cette nouvelle politique montagne sera construite autour de trois axes :

- La modernisation des équipements permettant la pratique du ski alpin et nordique. Nous y ajouterons une logique de performance énergétique pour garder une « Cop d'avance ».
- La diversification touristique hivernale et estivale de nos stations. Nous voulons proposer un tourisme raisonné, mieux réparti sur l'ensemble de l'année.
- L'innovation énergétique et environnementale. Nous avons la chance de vivre dans un massif où il n'y a aucun pic de pollution. Nous mènerons des projets qui permettront de préserver cet environnement exceptionnel. »

« Nous pourrons continuer à skier au moins jusqu'en 2050. »

Région Sud / Bruno Tain

2020 et 2021 : deux années noires

En 2015, Renaud Muselier a été élu président délégué du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur avant de devenir, en 2017, président du Conseil régional, succédant ainsi à Christian Estrosi. Il a été réélu le 2 juillet 2021, pour un nouveau mandat de six ans, à la tête de l'exécutif régional. Depuis le début de la crise sanitaire du Covid, la Région a été aux côtés des professionnels de la montagne de PACA avec un plan d'urgence régional de 8 millions d'euros. Celui-ci a permis de financer les investissements indispensables au fonctionnement des remontées mécaniques, d'accorder des prêts de 15 000 à 200 000 euros pour les professionnels du tourisme avec le fonds INVESTour, de garantir des chèques de 2 000 à 5 000 euros pour la digitalisation des activités, et des chèques de 2000 à 5 000 euros pour des travaux de rénovation ou de remise en état.

À LA UNE

ANNAH LAIDET

Dossier

Lendemains de PAC

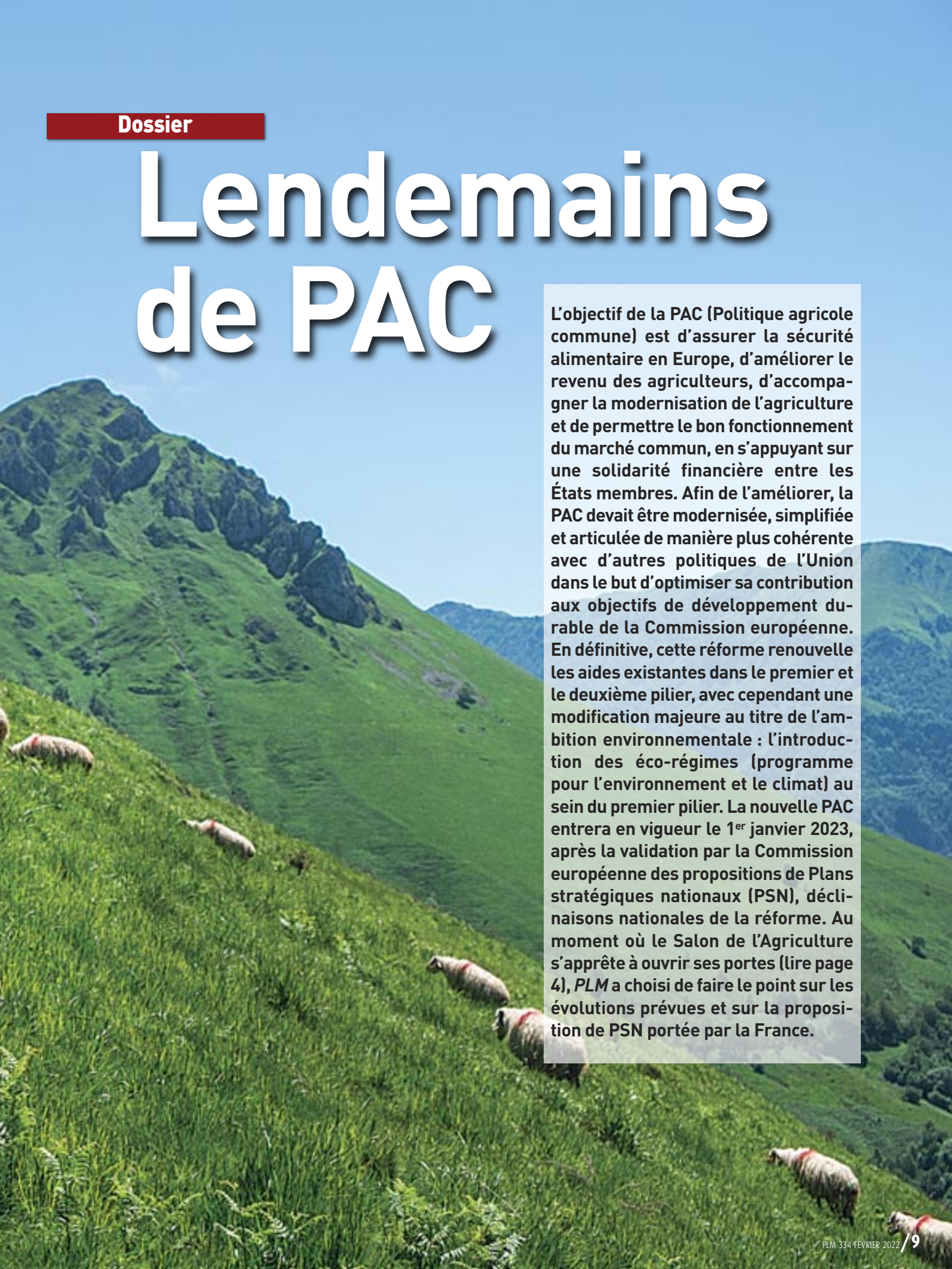

L'objectif de la PAC (Politique agricole commune) est d'assurer la sécurité alimentaire en Europe, d'améliorer le revenu des agriculteurs, d'accompagner la modernisation de l'agriculture et de permettre le bon fonctionnement du marché commun, en s'appuyant sur une solidarité financière entre les États membres. Afin de l'améliorer, la PAC devait être modernisée, simplifiée et articulée de manière plus cohérente avec d'autres politiques de l'Union dans le but d'optimiser sa contribution aux objectifs de développement durable de la Commission européenne. En définitive, cette réforme renouvelle les aides existantes dans le premier et le deuxième pilier, avec cependant une modification majeure au titre de l'ambition environnementale : l'introduction des éco-régimes (programme pour l'environnement et le climat) au sein du premier pilier. La nouvelle PAC entrera en vigueur le 1er janvier 2023, après la validation par la Commission européenne des propositions de Plans stratégiques nationaux (PSN), déclinaisons nationales de la réforme. Au moment où le Salon de l'Agriculture s'apprête à ouvrir ses portes (lire page 4), *PLM* a choisi de faire le point sur les évolutions prévues et sur la proposition de PSN portée par la France.

Les évolutions de la PAC du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027

La réforme de la PAC s'appliquera du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 avec notamment la création des éco-régimes, des aides pour les pratiques favorables à l'environnement. En voici les principaux points.

STOCK. ADOBE. COM

Les aides découplées

● La convergence des droits à paiement de base (DPB) se poursuit pour passer de 70 % à 85 % de la moyenne française par hectare en 2025. La moyenne nationale est d'environ 125 euros. Ainsi, la valeur des plus petits DPB sera d'au moins 85 % de cette valeur moyenne en 2025, soit environ 106 euros. Pour les DPB supérieurs, ils se rapprocheront de la moyenne, avec une limitation des pertes à 30 %.

● Les éco-régimes constituent une nouvelle aide, facultative pour les agriculteurs, afin de récompenser les pratiques favorables à l'environnement. Dotés de 25 % du premier pilier, ils remplacent le paiement vert dont le montant était lié aux DPB.
Deux niveaux de paiement sont prévus selon l'exigence environnementale : le standard (autour de 54 euros par hectare) et le supérieur (autour de 76 euros par hectare), identiques sur tout le territoire. Sur les trois voies d'accès possibles, celle de la diversité des assolements sera sûrement la plus utilisée.

● Des programmes opérationnels bénéficieront de 0,5 % du premier pilier, soit 33,7 millions d'euros par an, afin d'appuyer la structuration de l'offre par les organisations de producteurs ou les coopératives. Les fonds seront majoritairement affectés à la filière des cultures de protéines végétales à partir de 2024. L'horticulture ainsi que l'élevage pourraient également émarger.

« Une nouvelle aide, facultative pour les agriculteurs, afin de récompenser les pratiques favorables à l'environnement. »

Les aides couplées

● L'enveloppe dévolue aux aides couplées est maintenue à 15 % du premier pilier. Une réduction régulière des aides animales alimentera la nouvelle aide aux petits maraîchers et la progression des aides aux protéines végétales.
Certains éleveurs pourront compenser une partie de la baisse de leurs soutiens par les aides aux légumineuses fourragères et aux protéagineux. Pour les bovins (viande et lait), l'aide à la vache devient une aide à l'UGB (unité gros bovin) de plus de seize mois, qui sera davantage favorable à l'élevage laitier et à l'engraissement.

● L'aide aux petites fermes maraîchères (10 millions d'euros par an) concerne uniquement les exploitations dont la surface est comprise entre 0,5 et 3 hectares, productrices de légumes frais et de petits fruits pour un montant d'environ 1 600 euros par hectare. L'arboriculture est exclue.

L'aide à la vache (viande et lait) devient une aide à l'unité gros bovin de plus de seize mois, qui sera un peu plus favorable à l'élevage laitier et à l'engraissement.

Qui pourra bénéficier des aides de la PAC ?

● Seuls les « agriculteurs actifs » pourront toucher la plupart des aides de la PAC, selon une définition que chaque État membre doit préciser. Les critères retenus pourront être un niveau minimal d'activité agricole, un âge maximum (par exemple 67 ans, âge de la retraite à taux plein) et/ou l'obligation de cotiser à l'assurance contre les accidents du travail (Atexa).

MAEC, bio et installation

● Le budget des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) est maintenu à 260 millions d'euros. Les actuels bénéficiaires resteront aidés. Deux MAEC seront créées (pollinisateurs et races menacées), ainsi qu'une autre pour les zones intermédiaires (30 millions d'euros) et une forfaitaire pour mener la transition agro-écologique (22 millions d'euros).

● Afin d'accompagner l'ambition d'avoir 18 % de la surface agricole utilisée (SAU) nationale en agriculture biologique en 2027, le budget pour la conversion en bio passe à 340 millions d'euros par an. Les aides au maintien sont supprimées. Les montants à l'hectare des aides à la conversion sont maintenus à leur niveau actuel, sauf pour les grandes cultures qui passent de 300 à 350 euros par hectare.

● Les soutiens à l'installation passeront de 2 % à au moins 3 % du premier pilier, soit 200 millions d'euros. Un forfait « jeunes agriculteurs » de 3 400 euros par an pendant cinq ans remplacera l'actuel paiement additionnel sur les 34 premiers hectares, avec cette fois l'application de la transparence GAEC.

● Les dotations à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA) et aux nouveaux installés seront financées sur le deuxième pilier à hauteur de 114 millions d'euros par an. Les définitions du jeune agriculteur et du nouvel installé restent encore à préciser (âge, formation, accompagnement).

● L'organisation change également : les Régions auront la charge des aides non surfaciques du deuxième pilier (aides à l'installation ou aux investissements) et l'État reprend la main sur les aides à la surface (certaines MAEC).

Le contenu du Plan stratégique de la France

La proposition de PSN portée par la France et dont nous publions ci-après de larges extraits doit encore faire l'objet d'échanges entre les autorités françaises et la Commission européenne dans le courant de cette année afin de permettre son éventuelle adoption formelle dans un document unique pour sa mise en œuvre à partir du 1er janvier 2023.

STOCK.ADOBE.COM

Le Plan stratégique national auquel chaque État membre devait répondre comportait plusieurs chapitres et un objectif général : la modernisation du secteur agricole. À cet effet, il était demandé à chaque État membre d'établir son diagnostic, de définir ses priorités et d'indiquer par quel moyen il comptait parvenir à remplir ses objectifs. À ce titre, le PSN français comprend la compétitivité durable des filières, la création de valeurs, la résilience des exploitations et la sobriété en intrants au service de la sécurité alimentaire. Il entend, du même coup, contribuer à l'atteinte des objectifs du Pacte vert et de la neutralité carbone, en mettant l'accent sur la diversification des cultures, la préservation des prairies, les synergies entre cultures et élevage, la production des légumineuses, une présence renforcée d'infrastructures écologiques (en particulier les haies) et le développement de l'agriculture biologique.

Pour ce faire, dans le Plan français, les aides au revenu des agriculteurs sont consolidées afin de maintenir le filet de sécurité indispensable à la capacité de production, d'investissement et à la compétitivité de nombreuses exploitations. Il s'agit également de permettre au plus grand nombre de pouvoir investir dans la transition. À cette fin, le taux de transfert du premier vers le deuxième pilier est fixé à 7,53 %, ce qui permet de dégager des crédits pour les nouveaux besoins en FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

Dans ce cadre, le PSN français recommande que l'aide de base au revenu soit distribuée aux bénéficiaires disposant de droits à paiement de manière plus équitable, avec une convergence progressive atteignant 90 % d'ici à 2026. La France a aussi choisi de cibler les soutiens sur les filières en difficultés mais nécessaires à la résilience des territoires. Le recensement agricole de 2020 a en effet montré que, sur les dix dernières années, le nombre d'exploitations a diminué de 21 %. Ce recul est particulièrement marqué dans le secteur de l'élevage, avec une baisse de 31 %. En polyculture et élevage, la baisse est de 41 %. Ainsi, plus de la moitié des exploitations françaises est désormais spécialisées en production végétale.

Il en résulte que 15 % des paiements directs sont consacrés aux aides couplées, principalement dans le secteur de l'élevage de ruminants, ainsi qu'à une forte augmentation de l'enveloppe consacrée aux légumineuses pour accroître l'autonomie des systèmes. Le Plan stratégique français maintient l'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) ciblée sur les productions les plus adaptées aux territoires de montagne et à l'élevage herbager.

En parallèle, afin d'améliorer la rémunération et la compétitivité des agriculteurs, le PSN encourage le regroupement de l'offre, la qualité et la montée en gamme des produits, la coopération et la structuration des filières ainsi que des circuits courts. Il s'agit là de renforcer davantage la performance sanitaire, environnementale et sociétale de l'offre alimentaire ainsi que la sobriété en intrants. Dans le but d'améliorer la résilience des exploitations face aux fluctuations de prix et aux aléas, les leviers agronomiques, d'investissement, de fonds mutuels et d'assurance sont activés.

Sur le plan environnemental, le PSN s'inscrit dans les trajectoires européennes. L'éco-régime représentera 25 % des aides directes dès 2023 et les dépenses environnementales du deuxième pilier dépasseront 40 %. L'archi-

Le Plan stratégique national auquel chaque État membre devait répondre comportait plusieurs chapitres et un objectif général : la modernisation du secteur agricole.

« Dans le Plan français, les aides au revenu des agriculteurs sont consolidées afin de maintenir le filet de sécurité indispensable à la capacité de production, d'investissement et à la compétitivité de nombreuses exploitations, et pour offrir la capacité au plus grand nombre d'investir dans la transition. »

tecture environnementale vise à réduire la spécialisation et l'intensification des productions, en incitant à la diversification des productions végétales et à la recherche de synergies entre élevage et cultures.

Parmi les voies d'accès à l'éco-régime : la diversification des cultures qui incite à la production de légumineuses, la couverture végétale en viticulture et arboriculture, ainsi que la certification environnementale, dont l'agriculture biologique (AB), sont emblématiques de la recherche de sobriété en engrais et pesticides. Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), en particulier celles pour la qualité de l'eau, complètent par une action territorialisée et ciblée la réduction des pollutions agricoles et la protection des ressources. Les sols seront aussi mieux protégés avec l'éco-régime et des MAEC ciblées pour leur conservation.

Dans le PSN français, le maintien des prairies permanentes au titre du climat est aussi une priorité. La conditionnalité permet de les maintenir à l'échelle régionale et l'éco-régime rémunère l'absence de labour et l'inclusion de prairies – y compris temporaires – dans les systèmes de production. La création de prairies et la préservation des systèmes herbagers et pastoraux sont également encouragées par les MAEC, les plafonds de l'ICHN et l'aide couplée bovine qui tiennent compte de la surface fourragère. Ce signal fort envoyé sur les prairies et l'élevage au pâturage est à relier avec l'incitation à inclure des légumineuses dans les assolements. Cela doit permettre de renforcer l'autonomie de l'agriculture tout en réduisant l'empreinte carbone alimentaire et la déforestation importée.

Par ailleurs, le PSN de la France apporte de nouvelles réponses aux préoccupations citoyennes, avec l'accent mis sur l'augmentation de l'offre biologique, les démarches de qualité, les circuits courts et la réduction des pollutions. Il entend aussi poursuivre les efforts de réduction des antibiotiques en élevage en incitant, par des aides couplées adaptées et le second pilier, à mieux prendre en compte le bien-être des animaux. Enfin, sur le plan sanitaire, il intervient en complémentarité avec d'autres leviers réglementaires, notamment en ce qui concerne les antibiotiques et les pesticides.

Dominique Fayel : « Le secteur de l'élevage ne s'est pas fait déshabiller »

Responsable de la commission montagne de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), membre de l'Intermassif agricole et du Service interdépartemental pour l'animation du Massif central (SIDAM), et vice-président d'Euromontana, Dominique Fayel possède une exploitation au nord-ouest de l'Aveyron, près de Conques, qui totalise 110 hectares, 60 vaches, des génisses grasses et des broutards.

PLM : Cette réforme de la PAC était-elle nécessaire ?
Dominique Fayel : De toute façon, les politiques agricoles comme toutes les politiques européennes sont faites pour des durées bien déterminées : en général, cinq à sept ans. Du point de vue français, deux priorités ont été affichées dans le Plan stratégique national : d'une part, l'autonomie en protéines et, d'autre part, les zones dites intermédiaires qui sont des zones souvent de grandes cultures mais à faible potentiel. Sur le principe, nous n'avions pas de vrai problème. Plus compliqué était, au départ, le fait que le gouvernement ait fait le choix de prendre sur les moyens affectés à l'élevage pour apporter des solutions sur ces deux priorités. À un moment donné, nous avons donc eu de lourdes inquiétudes que le secteur de l'élevage se fasse déshabiller. Les zones d'élevage ont réagi, les élus de la montagne nous ont beaucoup aidés et une discussion s'est engagée avec le ministère de l'Agriculture qui a abouti à quelque chose de plus équilibré. L'appui de l'ANEM a été déterminant.
PLM : Quels sont les autres points positifs du texte ?
D.F. : Il y a quand même le fait que l'ICHN, qui concerne au premier chef les zones de montagne, a été en quelque sorte sacralisée à la fois dans son budget et dans son fonctionnement. Au niveau national mais aussi au niveau européen. Là encore, l'influence politique des élus de nos territoires a certainement joué un rôle dans cette mesure. Nous avons eu un dialogue exemplaire et des échanges constructifs avec les responsables des massifs, les élus de l'ANEM et les services agricoles de la Commission européenne. Cela a été très utile.
PLM : Pour quel bilan au final ?
D.F. : En définitive, il y a eu peu de transferts des grandes régions vers d'autres grandes régions. Nous sommes restés sur les mêmes équilibres. En revanche, en ce qui concerne la protéine, on se trouve dans une situation où toutes les matières premières agricoles cultivées, comme les matières premières en général ainsi que l'énergie, sont concernées par l'envolée actuelle des prix alors que le fruit de notre travail n'augmente pas dans les mêmes proportions. Du coup, on fait payer à deux reprises la protéine aux éleveurs de ce pays : une fois par la PAC et une fois par le prix. Par rapport à il y a un an, la différence est considérable. À un moment donné, il faudra donc être capable de revoir les équilibres parce que le secteur de l'élevage continue d'être en danger dans ce pays, aussi bien sur la voie lait que sur la voie viande. Il faudra avoir la sagesse de considérer que le PSN qui a été transmis à Bruxelles et qui doit être validé n'est pas immuable. Il faudra le réactualiser avant qu'il ne soit trop tard pour l'élevage. J'estime qu'il ne faudra pas attendre cinq ans. La loi Egalim 2 donne la possibilité aux éleveurs de reprendre un peu la main sur les prix mais ce sera sans

Le secteur de l'élevage continue d'être en danger aussi bien pour le lait que pour la viande.

Yuriy Brykaylo copyrighted / stock.adobe.com

« L'agriculture, c'est le sol, c'est le ciel et ce sont les savoir-faire »

« On est sur une PAC où le versement des aides se fait sur les hectares. Ce n'est pas forcément incohérent au regard du fait que le sol est le support effectif de l'agriculture. Pour autant, l'Europe permet de tenir compte des actifs, même dans le cadre actuel, mais cette question n'est peut-être pas suffisamment prise en compte dans la PAC. Par exemple : le paiement redistributif est activé mais pas forcément au maximum de ce qui pourrait être fait. Il y a aussi la question de la définition de l'agriculteur véritable que la France a décidé d'activer mais peut-être pas autant que cela aurait été possible. Ce sont également des sujets sur lesquels il faut revenir. L'agriculture, c'est le sol, c'est le ciel (la météo et le climat) et ce sont les savoir-faire. Or, les savoir-faire, ce sont les hommes et les femmes qui les apportent. Le vrai facteur d'avenir, notamment dans les zones de montagne, ce sera la ressource humaine. Déjà en confortant les hommes et les femmes qui travaillent la terre en donnant envie aux générations futures. On ne pourra pas durablement l'ignorer. Pas que dans la PAC mais aussi dans la PAC. »

« Les élus de la montagne nous ont beaucoup aidés, une discussion s'est engagée avec le ministère de l'Agriculture qui a abouti à quelque chose de plus équilibré. L'appui de l'ANEM a été déterminant. »

doute un peu long. Il faudra recréer de la valeur mais il faudra aussi une réponse par la PAC dans l'année qui vient ou en 2023, avec les ajustements nécessaires dans le PSN.

PLM : Ces Plans stratégiques nationaux ont été demandés à chaque État. Est-il prévu que des compromis soient demandés ou imposés par Bruxelles ?

D.F. : Il y a un peu un angle mort de ce côté-là. Du point de vue de la Commission européenne, la nouveauté, ce ne sont pas tellement les outils ou les orientations, c'est presque plus la gouvernance et le fonctionnement de la PAC en elle-même. Finalement, les États membres se voient confier une plus grande part de responsabilité. Bruxelles fixe le cadre général, chaque État membre fixe ses propres priorités et ses propres objectifs et donc, en fonction de cela, les mesures et les budgets. L'avantage de cette organisation est que les spécificités sont peut-être plus faciles à prendre en compte dans le cadre des plans nationaux que depuis Bruxelles où l'on ne peut pas gérer toutes les particularités de chaque pays. Le côté plus négatif est qu'il peut y avoir des différences très nettes entre les États membres, notamment sur le plan environnemental pour lequel Bruxelles affiche de grandes ambitions. Mais comment cela va-t-il se traduire dans la réalité des PSN quand on sait l'extraordinaire diversité des situations ? Entre la Roumanie, la Lituanie, la Pologne, la France, l'Irlande ou Chypre, tout cela est quand même compliqué. Cette question de la cohérence et d'un minimum d'harmonie est un vrai sujet.

PLM : Cela veut dire qu'il n'y aura pas de politique réellement commune ?

D.F. : Non, les PSN resteront nationaux. Ils seront peut-être amendés. La Commission peut dire : « Vous n'êtes pas assez ambitieux. Sur cet objectif-là, votre mesure n'est pas conforme », etc. Mais cela restera des plans stratégiques nationaux.

Sylvain Marmier : « Nous nous en sortons plutôt bien »

Sylvain Marmier est le président du comité d'orientation économique de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté. Son exploitation est à Frasne, à côté de Pontarlier.

« Avec la PAC 2023-2027, on ne peut pas dire qu'il y ait eu un changement majeur. Globalement, il y aura peut-être une petite baisse, notamment sur le premier pilier, mais c'est vraiment faible par rapport à ce que l'on craignait. À vrai dire, nous nous en sortons plutôt bien. Dans la nouvelle PAC, il y a cependant des choses qui bougent, dont les éco-schémas. En fonction de la situation de l'exploitation et des situations individuelles, ils peuvent avoir plus ou moins d'impacts. Mais, globalement, il n'y aura pas d'hémorragie financière dans les massifs. Il fallait que l'État français compense l'ICHN et, pour le moment, les discours sont très rassurants sur ce sujet-là : le ministre actuel de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, a confirmé son soutien.

Cela étant dit, la PAC est un outil au service des projets et les massifs ont des projets. Les programmes opérationnels qui ont vu le jour sont plutôt vus d'un bon œil. Pourquoi ? Parce que, notamment en matière protéique, ils vont donner la possibilité au monde agricole de structurer les filières. On parlait depuis longtemps d'indépendance protéique de la France, ces programmes opérationnels permettent à ceux qui veulent bien s'organiser de le faire.

Cela nous intéresse parce que, la PAC étant au service d'une vision stratégique d'un massif par exemple, ce qui nous importe ici, c'est la structuration des filières laitières – et notamment la filière Comté – afin de la faire évoluer vers une meilleure intégration des sujets environnementaux, de la moindre dépendance aux importations et vers une réelle garantie de son approvisionnement en qualité et en quantité. Tout cela s'inscrit dans une logique d'éventuelle contractualisation entre la filière Comté et les producteurs de protéines de la région Bourgogne-Franche-Comté. Nous sommes en train d'y travailler.

Philosophiquement, c'est véritablement un point très intéressant parce que ces programmes opérationnels préfigureront les futures politiques agricoles communes. On voit bien d'ailleurs que le législateur a envie de passer d'une PAC à guichets vers une PAC à projets. Il faut donc créer cette dynamique de filières et de contractualisation, que ce soit pour les producteurs de lait, de viande ou de céréales.

« Il faut créer une dynamique de filières et de contractualisation, que ce soit pour les producteurs de lait, de viande ou de céréales. »

Dans cette réforme de la PAC, il y a aussi ce que j'appelle souvent le troisième pilier. Il s'agit de tout ce qui relève de l'organisation des marchés et de sujets un peu plus transversaux. Je pense par exemple à ce qui avait été mis en place dans le cadre du règlement communautaire omnibus sur lequel le député européen Michel Dantin s'était beaucoup engagé et qui a permis de faire en sorte que, après les quotas, le Comté puisse avoir la possibilité de gérer ces volumes de fromage. C'est comme cela qu'on a substitué les quotas laitiers par une gestion plus régionale. Dans le nouveau règlement, il est maintenant question de pouvoir élargir cette qualité à gérer les volumes de fromage qui étaient acceptés sous forme expérimentale et de pouvoir l'élargir à toutes les appellations d'origine contrôlée. C'est encore une bonne chose. Dans les massifs, cela permettra aux filières de se structurer et de s'organiser.»

STOCK.ADOBE.COM

Dans la nouvelle PAC, des choses bougent en fonction de la situation de l'exploitation et des situations individuelles, mais globalement, d'après Sylvain Marmier, il ne devrait pas y avoir d'hémorragie financière dans les massifs.

Défendre l'identité des stations thermales de montagne

En concertation avec l'Association nationale des maires de communes thermales (ANMCT), l'ANEM a lancé une réflexion qui vise à accompagner les stations thermales de montagne dans la définition d'un nouveau concept de destination touristique articulé autour de la notion de bien-être. La première partie de l'étude, qui a été confiée au cabinet Nomadéis, a été présentée le 20 janvier à Paris lors du Salon des Thermalies, en présence de Jean-Yves Gouttebel, coordinateur interministériel pour le thermalisme et la montagne.

L'étude sur la stratégie de transition des stations thermales de montagne vers des destinations de bien-être vise, d'une part, à accompagner les stations thermales de montagne dans la définition d'un nouveau concept de destination touristique articulé autour de la notion de bien-être ; et, d'autre part, à développer une stratégie collective nationale de transition de ces communes vers cette nouvelle offre.

L'étude propose d'abord un état des lieux de l'existant afin de mieux comprendre les enjeux. Un questionnaire en ligne a ainsi été adressé aux 47 offices de tourisme des stations thermales de montagne. Celui-ci a été complété par des entretiens qualitatifs ainsi que des analyses sur les vulnérabilités économiques et environnementales. Ce travail a été accompagné par une analyse des bonnes pratiques des stations thermales, mais aussi des évolutions attendues de la clientèle ainsi que la construction d'une nouvelle notion de bien-être en montagne.

Il ressort de l'étude une typologie des stations classées en zone de montagne avec l'ambition de faciliter la comparaison et l'inspiration entre les stations, de permettre de déceler différents niveaux de maturité et d'aider à visualiser des trajectoires de développement. Cinq catégories ont été identifiées selon que l'offre est axée sur le thermalisme, les sports de montagne, la santé, les sports de bien être ou davantage généraliste.

Le cabinet Nomadéis s'est attaché à définir la notion de bien-être, qui est multidimensionnelle dans sa construction et qui, en montagne, s'appuie sur quatre axes : la dimension mentale, la dimension spirituelle, la dimension physique et la dimension sociale. On constate une évolution croissante de la demande de bien-être à l'échelle mondiale en lien avec la crise environnementale, la crise sanitaire, le vieillissement de la population et la hausse des maladies non transmissibles (maladies cardiaques, AVC, cancer, diabète, etc.).

En parallèle de cette définition, cette étude a permis d'analyser les évolutions de la clientèle dans le secteur du tourisme de bien-être. Il existe aujourd'hui une demande croissante de diversification des activités, de tourisme bas carbone, de tourisme respectueux de l'environnement ou encore une exigence de rénovation d'un parc d'hébergements touristiques parfois vieillissant et insuffisamment commercialisé.

« Il existe aujourd'hui une demande croissante de tourisme respectueux de l'environnement. »

La première partie de l'étude se conclut par la définition d'une identité commune forte des stations thermales de montagne. Une identité qui repose à la fois sur un cadre d'exception et des savoir-faire uniques :

- Les propriétés thérapeutiques exceptionnelles de l'eau thermale.
- Le patrimoine naturel de montagne permettant de se ressourcer et de prati-

Les bains du Rocher, centre thermoludique à Cauterets dans les Hautes-Pyrénées.

quer des activités de plein air, dans un environnement sain, pur et en altitude, dont les bienfaits et l'efficacité sur la santé sont reconnus et attestés scientifiquement (le climatisme).

- Un savoir-faire unique reposant sur des professionnels du bien-être, une communauté d'artisans, un patrimoine matériel et immatériel, et enfin une tradition thermale.

En conclusion, un séjour touristique dans une station thermale de montagne est la promesse d'une amélioration profonde du bien-être et de la santé sur le long terme, une approche holistique et complète pour un séjour performant, mais aussi hédoniste, ainsi qu'une reconnexion et un ancrage avec soi-même et avec son environnement (nature, terroir).

Retour sur le premier Comité directeur de l'année

Le premier Comité directeur de l'année a réuni une soixantaine d'élus en visioconférence le 27 janvier 2022.

Cette réunion a été marquée par plusieurs temps forts qui vont guider l'action de l'ANEM tout au long de l'année 2022. Le Comité directeur a d'abord approuvé la candidature de Pont-de-Salars dans l'Aveyron pour accueillir le Congrès de l'ANEM les 20 et 21 octobre prochain. Cette 38e édition fera suite au Congrès organisé au Grand-Bornand qui a réuni plus de 500 congressistes sur deux jours et accueilli trois ministres. Les élus ont ensuite validé la constitution de nouveaux groupes de travail qui devront élaborer en concertation les positions de l'Association sur trois thématiques : la santé, l'urbanisme, dont la question de l'application de l'objectif zéro artificialisation nette, et les mobilités. Ont également été présentés les prochains webinaires organisés par l'ANEM avec Orange sur le réseau cuivre et Eutelsat sur les alternatives à la fibre. Un point de vigilance a été fait sur l'intervention de sociétés tierces dans les déploiements de pylônes 4G. Enfin, plusieurs sujets ont été évoqués par les élus présents, notamment les conséquences de la hausse de l'électricité pour les exploitants de remontées mécaniques ainsi que le développement des projets éducatifs en montagne.

Agenda

- *Jeudi 10 et vendredi 11 février* : ***Assises de la montagne corse.***
- *Mercredi 16 février à 14 heures* : ***Comité de suivi de la couverture numérique en montagne.***
- *Mercredi 22 février à 16 heures* : ***Webinaire sur le plan d'entretien du réseau cuivre par Orange.***

EDF

Devenons l'énergie qui change tout.

POUR LE CLIMAT, TOUTES LES ÉNERGIES NE SE RESSEMBLENT PAS.

**L'électricité d'EDF est à 97% sans émissions de CO_2*.
Et ça, c'est mieux pour le climat.**

RCS PARIS 552 081 317

PARIS 2024 | PARIS 2024

PARTENAIRE
PARALYMPIQUE ET OLYMPIQUE

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

*Émissions directes, hors analyse du cycle de vie des moyens de production et des combustibles – chiffre 2020, périmètre EDF SA, source : edf.fr/climat.